

# COMMUNE DE SINNAMARY

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

## FICHE DE PARTICIPATION « FETE COMMUNALE DE SINNAMARY 2023 »

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION  Dossier reçu le :				
Donasianamanta	, concounant la damanda			
Kenseignements	s concernant le demandeur :			
Dénomination so	ociale (pour les personnes mor	rales) :		
Non Dránom d	lu rangácantant lágal (naug las	s norsannas maralas) .		
Nom – Prenom o	du représentant légal (pour les	s personnes morales):		
Qualité du représ	sentant légal (pour les personi	nes morales) :		
Forme juridique	: Association, SARL, SA (pour	les personnes morales)		
N°SIRET (pour les	s personnes morales) :			
Nom Pránom o	du demandeur (si particulier) :			
Nom – Frenom C	iu demandeur (31 particulier) .	•		
Adresse :		Ville :		
CP:		Tél mobile :		
Tél fixe :				
Email :				
N° de K-bis (oblig	gatoire) :			
	tion du véhicule (obligatoire s	i		
utilisation en lien	n avec le projet) :			



# Activité projetée : Domaine d'activités (Culture, Sport...) : Durée et/ou jours souhaité(e)(s) : Détail de l'ensemble de l'activité projetée (présentation des prestations proposées, tarifs éventuels, personnel mis à disposition etc....):

Mobile : 0694 42 66 40 / 06 94 20 10 36 Email : <u>cellule.ingenierie@ville-sinnamary.fr</u>



## □ Stand - nombre souhaité (Hors AAP) à titre indicatif :

## Pièces à fournir (obligatoirement) :

- Copie Recto/Verso de la pièce d'identité du demandeur (représentant de la personne morale ouparticulier) ;
- Extrait KBIS du registre de commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en coursde validité pour des personnes morales ;
- Lettre de demande accompagnant la fiche ;
- Descriptif complet des moyens déjà en possession du candidat ;
- Budget de l'opération ;
- Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelles.

### **Avertissement:**

- ✓ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles et révocables.
- ✓ Les autorisationsdélivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.
- ✓ Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de l'occupation sous peine d'amende (sauf pour les espaces de rangement attribués).
- ✓ Toute demande de publicité (affichage ...) à apposer devra être transmise ou soumise à un avis favorable écrit de la Commune de Sinnamary.
- ✓ La Commune de Sinnamary se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol... etc.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Ce document constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Email: cellule.ingenierie@ville-sinnamary.fr